SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 juillet 2020

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. AMBOS Danièle, MEYER Albert, BURGARD Marie-Louise, MULLER Patrick, EGGERMANN Nathalie (arrivée à 19h05) et MEY Dominique, Maires-Adjoints.
Mmes et MM. KOENIG Jean-Louis, MARTIN Louis, MIESCH Liliane, BURGER Martine, STEIN Véronique, EBERLIN Lionel, BECK Hélène, RIPP Véronique, SCHUNDER Rachel, HAAS Ludovic, WAHL Jonathan, STRAUB Julie, HAASSER Mireille, MALARD Adrien, FEVER Vanessa et HOERTH Céline.

Membres absents excusés : MM. WERNERT Georges (procuration à AMBOS Danièle), ERNEWEIN Arnaud (procuration à SCHEYDECKER Camille), ESCHENLAUER Rémi (procuration à FEVER Vanessa) et BRUCKER Stéphane (procuration à HAASSER Mireille).

Vu que les conditions de quorum prévues à l'article 10 de loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 sont réunies, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 19,00 heures.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 3 juillet 2020 et affiché ce même jour dans le couloir de la Mairie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à mains levées unanime, Mme BURGARD Marie-Louise est désignée comme secrétaire de séance pour la réunion du 10 juillet 2020.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 058/2020 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020.
Après lecture donnée par le Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité absolue (21 voix pour et 6 abstentions) le compte rendu de la séance du 18 juin 2020 dans les forme et rédaction proposées, puis procède à sa signature.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 059/2020 ◆ Désignation des délégués et des suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2020.

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Communes de 1 000 à 8999 habitants

COMMUNE :

.....SOUFFLENHEIM.....

Département (collectivité)	BAS-RHIN
Arrondissement (subdivision)	HAGUENAU
Effectif légal du conseil municipal	27
Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) à élire	15
Nombre de suppléants à élire	5

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à dix-neuf heures cinq minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R.131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Soufflenheim.

À cette date étaient présents les conseillers municipaux suivants) [1]:

SCHEYDECKER Camille	AMBOS Danièle	MEYER Albert
BURGARD Marie-Louise	MULLER Patrick	EGGERMANN Nathalie
MEY Dominique	KOENIG Jean-Louis	MARTIN Louis
MIESCH Liliane	BURGER Martine	STEIN Véronique
EBERLIN Lionel	BECK Hélène	RIPP Véronique
SCHUNDER Rachel	HAAS Ludovic	WAHL Jonathan
STRAUB Julie	HAASSER Mireille	MALARD Adrien
FEVER Vanessa	HOERTH Céline	

Absents[2] :

WERNERT Georges (procuration à AMBOS Danièle)	ERNEWEIN Arnaud (procuration à SCHEYDECKER Camille)	ESCHENLAUER Rémi (procuration à FEVER Vanessa)
BRUCKER Stéphane (procuration à HAASSER Mireille)		

[1] Indiquer les nom et prénom(s) d'un conseiller par case. Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent participer à l'élection des délégués et de leurs suppléants (art. L.O 286-1 du code électoral). Les militaires en position d'activité ne peuvent être élus ni délégués ni suppléants (art. L. 287-1). Dans les communes de 9 000 habitants et plus, ils sont remplacés par le premier candidat non encore proclamé conseiller de la liste sur laquelle ils se sont présentés pour l'élection du conseil municipal (art. L.O 286-2 du code électoral).

[2] Préciser, s'ils sont excusés, s'ils ont donné pouvoir et à qui (art. L.289 du code électoral). Un même conseiller ne peut être porteur que **d'un seul pouvoir** qui est toujours révocable

1. Mise en place du bureau électoral

M. SCHEYDECKER Camille, maire (~~ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT~~) a ouvert la séance.

Mme BURGARD Marie-Louise a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire (~~ou son remplaçant~~) a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **23 conseillers présents** et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée[3] était remplie.

Le maire (~~ou son remplaçant~~) a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir **M. MEYER Albert, M. KOENIG Jean-Louis, M. WAHL Jonathan et Mme STRAUB Julie.**

2. Mode de scrutin

Le maire (~~ou son remplaçant~~) a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel[4].**

Le maire (~~ou son remplaçant~~) a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral). Si la commune a 9000 habitants et plus, ces conseillers sont remplacés par les candidats français venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés à l'élection municipale (art. L.O. 286-2 du code électoral).

Le maire (~~ou son remplaçant~~) a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et L. 445 du code électoral).

Le maire (~~ou son remplaçant~~) a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

---

[3] En application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et par dérogation à l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum est fixé à un tiers des conseillers présents ou représentés. En l'absence de quorum, le conseil municipal doit être convoqué à au moins trois jours d'intervalle et peut alors délibérer sans condition de quorum(art. 10 de la loi précitée).

[4] Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants il est procédé à l'attribution de sièges de délégués et de suppléants. Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants. Dans les communes de 30 800 habitants et plus, il est procédé à l'attribution de sièges de délégués supplémentaires et de suppléants.

Le maire (~~ou son remplaçant~~) a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, les uns et les autres de nationalité française.

Le maire (~~ou son remplaçant~~) a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, **le conseil municipal devait élire 15 délégués** (~~et/ou délégués supplémentaires~~) **et 5 suppléants.**

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (~~ou délégués supplémentaires~~) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire (~~ou son remplaçant~~) a constaté que **2 listes de candidats avaient été déposées.** Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal en annexe 2.

Lorsque le nombre de candidats est supérieur à deux cents, les bulletins ne comportent que le nom de la liste et du candidat tête de liste et la liste complète des candidats de chaque liste est affichée dans la salle de vote (article R. 138 du code électoral).

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion** (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné (art. L. 66 du code électoral).

4. Élection des délégués et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	**27**
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	**0**
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	**0**
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	**27**

Les mandats de délégués (~~ou délégués supplémentaires~~) sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le **quotient électoral** en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués (~~ou délégués supplémentaires~~) à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués (~~ou délégués supplémentaires~~) que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre **décroissant** des suffrages obtenus)	**Suffrages obtenus**	**Nombre de délégués (~~ou délégués supplémentaires~~) obtenus**	**Nombre de suppléants obtenus**
Liste « ENSEMBLE CONSTRUISONS DEMAIN »	21	12	4
Liste « UN SOUFFLE NOUVEAU »	6	3	1

4.2. Proclamation des élus

Le maire (~~ou son remplaçant~~) a proclamé élus délégués (~~ou délégués supplémentaires~~) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (~~ou délégués supplémentaires~~) obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe 1.

Refus des délégués[5]

Le maire (~~ou son remplaçant~~) a constaté le refus **de zéro délégué(s)** après la proclamation de leur élection.

En cas de refus d'un délégué d'exercer son mandat, c'est le suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier délégué élu qui est appelé à le remplacer (L. 289) et le premier candidat non élu de la liste devient suppléant.

En cas de refus d'un suppléant d'exercer sa fonction, le premier candidat non élu de la même liste devient suppléant.

5. Observations et réclamations[6]

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Néant

[5] Rayer le 4.3. en l'absence de refus du ou des délégués avant l'élection des suppléants.

[6] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 10 juillet 2020 à dix-neuf heures trente-cinq minutes, en triple exemplaire[7], a été, après lecture, signé par le maire (~~ou son remplaçant~~), les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le maire ~~ou son remplaçant~~

Le secrétaire

Les deux conseillers municipaux les plus âgés

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes

[7] Le premier exemplaire du procès-verbal doit être affiché aussitôt après sa clôture à la porte de la mairie. Le deuxième exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie. Le troisième exemplaire doit aussitôt être transmis, avec toutes les autres pièces annexées (liste(s) des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus, liste(s) de candidats et bulletins blancs et nuls ou contestés), à la sous-préfecture ou, pour l'arrondissement de Strasbourg, à la préfecture. Un exemplaire scanné du procès-verbal devra également être immédiatement transmis par courriel à l'adresse pref-elections@bas-rhin.gouv.fr.

Annexe 1 : Liste(s) des délégués et suppléants élus représentant la commune de SOUFFLENHEIM

Les délégués et suppléants élus **sont présentés dans l'ordre de présentation** de chaque liste. Il y a donc un tableau par liste qui a obtenu des élus. Les éléments suivants doivent être complétés : civilité (M. ou Mme), le nom, **les** prénoms, la date de naissance, le lieu de naissance, la qualité (délégué ou suppléant)

Élus de la Liste (indiquer le nom de la tête de liste) : Liste « ENSEMBLE CONSTRUISONS DEMAIN » - M. SCHEYDECKER Camille
Liste nominative des personnes désignées à présenter dans l'ordre de présentation de la candidature :

Civilité	NOM	Prénoms	Qualité (délégué ou suppléant)	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Code postal	Commune de résidence
M.	SCHEYDECKER	Camille Joseph Emile	Délégué	12/02/1949	SOUFFLENHEIM	8, rue de la Libération	67620	SOUFFLENHEIM
Mme	AMBOS née KRAEMER	Danièle Marie-Madeleine	Déléguée	23/05/1957	HAGUENAU	5, rue Monseigneur Hummel	67620	SOUFFLENHEIM
M.	MEYER	Albert François	Délégué	14/05/1949	SOUFFLENHEIM	26, rue de Rountzenheim	67620	SOUFFLENHEIM
Mme	BURGARD née LEMAITRE	Marie-Louise Raymonde	Déléguée	15/09/1959	SOUFFLENHEIM	24, rue de Rountzenheim	67620	SOUFFLENHEIM
M.	MULLER	Patrick	Délégué	14/06/1972	HAGUENAU	25a, rue Niederfeld	67620	SOUFFLENHEIM
Mme	EGGERMANN	Nathalie Suzanne	Déléguée	04/06/1980	HAGUENAU	19b, rue Niederfeld	67620	SOUFFLENHEIM

Civilité	NOM	Prénoms	Qualité (délégué ou suppléant)	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Code postal	Commune de résidence
M.	MEY	Dominique Jean Lucien	Délégué	06/11/1959	SOUFFLENHEIM	2, rue de la Montée	67620	SOUFFLENHEIM
Mme	BURGER	Martine Christiane	Déléguée	29/11/1965	SOUFFLENHEIM	7, rue du Fossé	67620	SOUFFLENHEIM
M.	HAAS	Ludovic Charles	Délégué	28/12/1984	HAGUENAU	38, rue de Bischwiller	67620	SOUFFLENHEIM
Mme	STEIN	Véronique Marie Thérèse	Déléguée	06/07/1970	HAGUENAU	Rue Bergacker	67620	SOUFFLENHEIM
M.	WAHL	Jonathan Pierre Marcel	Délégué	07/05/1991	HAGUENAU	16, rue des Carrières	67620	SOUFFLENHEIM
Mme	BECK	Hélène Denise Caroline	Déléguée	16/08/1979	STRASBOURG	40, rue de Bischwiller	67620	SOUFFLENHEIM
M.	EBERLIN	Lionel	Suppléant	17/12/1973	SCHILTIGHEIM	1, rue de la Libération	67620	SOUFFLENHEIM
Mme	SCHUNDER née GLAS	Rachel	Suppléante	07/08/1984	HAGUENAU	2, rue de la Scierie	67620	SOUFFLENHEIM
M.	MARTIN	Louis Alfred	Suppléant	24/03/1954	BISCHWILLER	12, rue de la Pointe	67620	SOUFFLENHEIM
Mme	RIPP née KORRMANN	Véronique Joséphine Louise	Suppléante	03/05/1981	HAGUENAU	10, rue de la Victoire	67620	SOUFFLENHEIM

Élus de la liste (indiquer le nom de la tête de liste) : Liste « UN SOUFFLE NOUVEAU – Mme HAASSER Mireille
Liste nominative des personnes désignées :

Civilité	NOM	Prénoms	Qualité (délégué ou suppléant)	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Code postal	Commune de résidence
Mme	HAASSER née CALVET	Mireille Marie Madeleine	Déléguée	20/07/1959	SOUFFLENHEIM	7a, rue du Fossé	67620	SOUFFLENHEIM
M.	MALARD	Adrien Roger Fernand	Délégué	30/12/1976	ABIDJAN	13, rue des Hirondelles	67620	SOUFFLENHEIM
Mme	HOERTH née BARTHOLOME	Céline Michèle	Déléguée	03/01/1983	HAGUENAU	7, rue des Cigognes	67620	SOUFFLENHEIM
M.	ESCHENLAUER	Rémi Alain	Suppléant	07/03/1966	SESSENHEIM	5, rue de la Montagne	67620	SOUFFLENHEIM

Annexe 2

Liste des listes candidates à l'élection des délégués et suppléants représentant la commune de SOUFFLENHEIM

Il convient d'indiquer ou de joindre l'ensemble des listes de candidat

Liste (indiquer le nom de la tête de liste) : Liste « ENSEMBLE CONSTRUISONS DEMAIN » - M. SCHEYDECKER Camille
Liste nominative des candidats (Civilité, nom et prénom) dans l'ordre de présentation

LISTE CI-JOINTE

Liste (indiquer le nom de la tête de liste) : Liste « UN SOUFFLE NOUVEAU » - Mme HAASSER Mireille
Liste nominative des candidats (Civilité, nom et prénom) dans l'ordre de présentation

LISTE CI-JOINTE

LISTE ENSEMBLE CONSTRUISONS DEMAIN

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SEXE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
1	SCHEYDECKER	Camille	8, rue de la Libération	M	12.02.49 à Soufflenheim
2	AMBOS née KRAEMER	Danièle	5, rue Monseigneur Hummel	F	23.05.57 à Haguenau
3	MEYER	Albert	26, rue de Rountzenheim	M	14.05.49 à Soufflenheim
4	BURGARD née LEMAITRE	Marie-Louise	24, rue de Rountzenheim	F	15.09.59 à Soufflenheim
5	MULLER	Patrick	25A, rue Niederfeld	M	14.06.72 à Haguenau
6	EGGERMANN	Nathalie	19B, rue Niederfeld	F	04.06.80 à Haguenau
7	MEY	Dominique	2, rue de la Montée	M	06.11.59 à Soufflenheim
8	BURGER	Martine	7, rue du Fossé	F	29.11.65 à Soufflenheim
9	HAAS	Ludovic	38, rue de Bischwiller	M	28.12.84 à Haguenau
10	STEIN	Véronique	Rue Bergacker	F	06.07.70 à Haguenau
11	WAHL	Jonathan	16, rue des Carrières	M	07.05.91 à Haguenau
12	BECK	Hélène	40, rue de Bischwiller	F	16.08.79 à Strasbourg
13	EBERLIN	Lionel	1, rue de la Libération	M	17.12.73 à Schiltigheim
14	SCHUNDER née GLAS	Rachel	2, rue de la Scierie	F	07.08.84 à Haguenau
15	MARTIN	Louis	12, rue de la Pointe	M	24.03.54 à Bischwiller
16	RIPP née KORMANN	Véronique	10, rue de la Victoire	F	03.05.81 à Haguenau
17	KOENIG	Jean-Louis	16, rue des Tuiles	M	07.12.51 à Soufflenheim
18	MIESCH née DEBES	Liliane	32, rue des Jardiniers	F	30.10.55 à Soufflenheim
19	WERNERT	Georges	21, rue de la Gare	M	23.08.49 à Soufflenheim
20	STRAUB	Julie	23, rue des Pierres	F	22.07.92 à Strasbourg

LISTE UN SOUFFLE NOUVEAU

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SEXE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
1	HAASSER	Mireille	7a, rue du Fossé	F	20.07.59 à Soufflenheim
2	MALARD	Adrien	13, rue des Hirondelles	M	30.12.76 à Abidjan
3	HOERTH	Céline	7, rue des Cigognes	F	03.01.83 à Haguenau
4	ESCHENLAUER	Rémi	5, rue de la Montagne	M	07.03.66 à Sessenheim
5	FEVER	Vanessa	20, rue Bernard Palissy	F	29.12.81 à Nancy
6	BRUCKER	Stéphane	27, rue de Bischwiller	M	17.03.70 à Haguenau

N° 060/2020 ◆ Approbation du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe de la Forêt.

Le Conseil Municipal,
- Vu la délibération n° 049/2020 du 18 juin 2020 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif 2020 concernant le Budget Annexe de la Forêt,
- Vu l'avis de la commission des finances réunie le 1er juillet 2020,
- Vu la note de présentation et de synthèse relative aux Budgets Primitifs 2020 transmise à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,
- Après délibération et étude minutieuse des documents budgétaires,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,
- Après vote à mains levées,

décide :

1) De voter à l'unanimité le Budget Primitif 2020 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

2) D'approuver à la majorité absolue (26 voix pour et 1 abstention) le Budget Primitif 2020 du service annexe de la Forêt et de l'arrêter comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	477 297,00	134 030,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté (art. R 002)	0,00	343 267,00
Déficit antérieur reportés(art. D 002)	0,00	0,00
Total	477 297,00	477 297,00

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

Suite aux observations de Mme HOERTH Céline, celle-ci souhaite que son intervention soit retranscrite dans le compte-rendu :
"Lors de la présentation du Budget de la Forêt, Mme Céline HOERTH questionne Mr Albert MEYER concernant les lignes du budget 2019 suivantes, souhaitant savoir à quoi correspondent ces dépenses :
- ligne 6232 Fêtes et cérémonies : 500 euros
- ligne 6257 Réceptions : 1500 euros

Il lui est expliqué qu'il s'agit du brunch servi à l'issue des ventes de bois, brunch composé d'un fût de bière et de bretzels.
Mme HOERTH s'étonne d'un tel montant pour quelques bretzels et un fût de bière et trouve même ce montant de 2000 euros aberrant, alors qu'il a été expliqué à l'ensemble du Conseil municipal (à plusieurs reprises) que les finances devaient être suivies de près et qu'il était nécessaire de faire des économies."

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 061/2020 ◆ Attribution de subventions diverses.

Le Conseil Municipal,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 21 voix pour et 6 abstentions,

décide à la majorité absolue :

1) D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			
OBJET	**Prévu BP 2020**	**OBJET**	**Prévu BP 2020**
Musique Municipale	4 600,00	Souffle d'Arts de Soufflenheim (assoc.culturelle)	155,00
Musique Municipale : école de musique	17 000,00	Sunderfeet	155,00
Sapeurs-Pompiers (amicale des)	2 300,00	A.C.L. St Joseph (assoc.cult.&loisirs)	310,00
Amis de la nature et des oiseaux (A.N.O.)	155,00	Association Portugaise de Soufflenheim	310,00
Anciens Combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.)	155,00	Donneurs de sang (association des)	310,00
Assoc. Sportive du Collège de Soufflenheim	155,00	Pêche et protection du milieu aquatique (association pour la) APPMA	310,00
Association Foot Golf Soufflenheim	155,00	Brunnebari (assoc. du quartier du)	310,00
Association Sportive Golf Soufflenheim	155,00	Unterdorf (assoc.des habitants du quartier)	310,00
Blue Concept Expérience	155,00	MC Mothern - subv p/Yann CRNJANSKI moto-cross	250,00
Chorale "chantons la vie"	155,00	KASTNER Florent	250,00
Chorale Ste Cécile	155,00	AGES (assoc.de gestion des équipts sociaux) - Périscolaire régularisation	23 059,00
Copains Maurice (amicale des)	155,00	AGES (assoc.de gestion des équipts sociaux) - Périscolaire 2020	213 709,00
Echo et Loisirs	155,00	Aide à la formation BAFA	1 000,00
Paul Messner (association)	155,00	Réserve article 6574	750,00
SOUFFL'EVENTS	155,00	**Total article 6574**	**266 948,00**

Article 6748 - Autres subventions exceptionnelles		
OBJET		Prévu BP 2020
4LSACE	Subv. except. p/particip.au 4L Trophy 2020	200,00
Chorale "chantons la vie"	Subv. exceptionnelle p/35ème anniversaire	500,00
Conseil de fabrique de l'Eglise	Particip.aux frais de consommation de gaz (1/3)	1 500,00
Donneurs de sangs (association des)	Subv. Exceptionnelle	200,00
Ecole élémentaire L.Cazeaux (coopérative de l')	Particip.projet arts plastiques "Horea"	1 500,00
	Particip.stage cirque 2ème trimestre : 20 € par élève	2 780,00
Football-Club de Soufflenheim	Subv. exceptionnelle p/tonte annuelle du terrain de football	3 000,00
Pêche & protect.du milieu aquatique (Assoc.pour la) APPMA	Subv. exceptionnelle p/entretien étang	1 150,00
Réserve article 6748	Réserve de crédit	800,00
	Total article 6748	11 630,00

Article 20421 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : biens mobiliers, matériels et études		
OBJET		Prévu BP 2020
Association Sportive de Badminton de Soufflenheim	Subv. p/achat de poteaux de badminton	450,00
Conseil de Fabrique	Subv 50% s/travaux de relevage de l'orgue de l'Eglise	21 260,00
Réserve compte 20421 - biens mobiliers, matériels & études	Réserve de crédit	1 000,00
	Total article 20421	22 710,00

Article 20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : bâtiments et installations		
OBJET		Prévu BP 2020
Réserve compte 20422 - bâtiments & installations	Crédit de réserve	1 500,00
Subv.p/ravalement de façades	Subv annuelles	5 000,00
	Total article 20422	6 500,00

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 062/2020 ◆ Constitution de provisions pour risques.

Le Conseil Municipal,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

1) De constituer les provisions pour risques suivantes au Budget Primitif Principal de la Commune pour l'année 2019 :
- Article D-6815 et R-15112 : 10.000,00 €uros pour les litiges/contentieux en cours,
- Article D-6815 et R-15182 : 30.000,00 €uros pour les créances irrécouvrables,
- Article D-6865 et R-15172 : 20.000,00 €uros pour les garanties d'emprunts.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 063/2020 ◆ Approbation du Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal,
- Vu la délibération n° 049/2020 du 18 juin 2020 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif 2020 concernant le Budget Annexe de la Forêt,
- Vu l'avis de la commission des finances réunie le 1er juillet 2020,
- Vu la note de présentation et de synthèse relative aux Budgets Primitifs 2020 transmise à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,
- Après étude minutieuse des documents budgétaires,
- Après votes à mains levées,

décide :

1) A l'unanimité de voter le Budget Primitif 2020 de la Commune :
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement, avec définition des opérations,

2) D'approuver à la majorité absolue (21 voix pour et 6 voix contre) le Budget Primitif 2020 de la Commune et de l'arrêter comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	3 568 313,56	3 625 240,00
Virement à la section d'investissement (art. D 023)	56 926,44	0,00
Excédents antérieurs reportés (art. R 002)	0,00	0,00
Déficits antérieurs reportés (art. D 002)	0,00	0,00
Total	3 625 240,00	3 625 240,00

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	788 444,00	867 911,32
Virement de la section de fonctionnement (art. R 021)	0,00	56 926,44
Excédents de fonctionnement capitalisés (art. R 1068)	0,00	349 497,39
Excédents antérieurs reportés (art. R 001)	0,00	0,00
Déficits antérieurs reportés (art. D 001)	340 186,62	0,00
Restes à réaliser	165 704,53	20 000,00
Total	1 294 335,15	1 294 335,15

3) D'approuver les dépenses d'investissement prévues dans les différentes opérations d'équipement, telles que détaillées dans les tableaux ci-dessous :

Comptes	Détails	Prévu BP	RàR	Solde
	Opérations financières			
D001-01*020	déficit d'investissement reporté	340 186,62	0,00	340 186,62
D020-01*020	dépenses imprévues d'investissement	40 000,00	0,00	40 000,00
D1641-01*020	remb.capital emprunts CTM+terrain militaire r.Betschdorf+invest & terrains 2	163 931,00	0,00	163 931,00
D1641-01*411	remb.capital emprunt construct.centre sportif Céram	129 320,00	0,00	129 320,00
D1641-01*822	remb.capital emprunt travaux diverses rues 2009	100 249,00	0,00	100 249,00
D165-01*824	Rembourst cautions : 35 rue Montée - jardins familiaux - 38b rue de Betschd	5 000,00	0,00	5 000,00
		778 686,62	0,00	778 686,62
R10222-01*020	FCTVA	49 145,00	0,00	49 145,00
R1068-01*020	excédent antérieur capitalisé	349 497,39	0,00	349 497,39
R165-01*824	cautions reçues - 35 rue Montée - jardins familiaux - 38b rue de Betschdorf	5 000,00	0,00	5 000,00
R10226-01*020	Taxe d'aménagement	15 000,00	0,00	15 000,00
		418 642,39	0,00	418 642,39
	Opérations d'ordre			
R021-02*020	transfert de la section de fonctionnement	56 926,44	0,00	56 926,44
R15112-02*020	provisions litiges et contentieux /Cne (voir D-6815)	10 000,00	0,00	10 000,00
R15182-02*020	provisions p/créances irrécouvrables (voir D-6815)	30 000,00	0,00	30 000,00
R28…-02*020	amortissements (voir D-6811)	234 283,32	0,00	234 283,32
R15172-02*020	provisions p/garanties d'emprunts (voir D-6865)	20 000,00	0,00	20 000,00
		351 209,76	0,00	351 209,76
	Op.d'équipt non individualisables			
D20421-03*025	subventions d'équipement - biens mobiliers	22 710,00	0,00	22 710,00
D20422-03*025	subventions d'équipement - bâtiments & installations	6 500,00	0,00	6 500,00
		29 210,00	0,00	29 210,00
	opération n° 189 - Acquisition de terrains			
D2111-189*020	acquis.terrains SCI Scheydecker + frais de notaire	0,00	1 800,00	1 800,00
D2111-189*020	acquis.terrains lieu dit "Biltz" + frais de notaire	0,00	2 000,00	2 000,00
D2111-189*020	acquis.terrains de Mme STEIN Véronique (échange avec soulte)	0,00	1 688,00	1 688,00
D2111-189*020	achat de terrains de la SCI La Forêt & indivis.MAECHLER	0,00	39 000,00	39 000,00
D2111-189*824	Réserve pour acquis.immobilières & frais de notaire	0,00	19 844,53	19 844,53
		0,00	64 332,53	64 332,53
R024-189*020	vente immeubles 3 grand'rue (anc. Rubel) & 16 rue du marché (anc.Messne	160 000,00	0,00	160 000,00
R024-189*020	vente de la maison forestière "Ramelshausen"	263 000,00	0,00	263 000,00
R024-189*020	vente de terrains à Mme STEIN Véronique (échange avec soulte)	2 094,00	0,00	2 094,00
R024-189*020	vente de terrains au centre E.Leclerc de Soufflenheim	20 275,00	0,00	20 275,00
		445 369,00	0,00	445 369,00
	opération n° 190 - Acquis.mob.& mat.administratif			
D2051-190*020	frais de développement & mise à jour du site internet	0,00	1 200,00	1 200,00
D2051-190*020	acquis.logiciels informatique p/mairie	0,00	360,00	360,00
D2183-190*020	acquis.matériel informatique p/mairie	1 960,00	360,00	2 320,00
		1 960,00	1 920,00	3 880,00
	opération n° 191 - Acquis.divers matériel & mobilier			
D2158-191*020	acquis.appareils de nébulisation électrique	1 400,00	0,00	1 400,00
D2158-191*020	acquis.d'une autolaveuse p/la halle municipale	20 000,00	0,00	20 000,00
D2188-191*33	acquis.d'instruments de musique p/la musique municipale	3 584,00	0,00	3 584,00
		24 984,00	0,00	24 984,00
	opération n° 246 - Aménagement diverses rues			
D21534-246*814	réhabilitation de l'éclairage public quartier des Etangs	263 000,00	0,00	263 000,00
D21568-246*816	installation d'un poteau d'incendie près du magasin NORMA rue de Sessenh	4 404,00	0,00	4 404,00
		267 404,00	0,00	267 404,00
R1328-246*816	participation installation d'un poteau d'incendie (Stés NORMA & BT INVEST)	2 000,00	0,00	2 000,00
R1341-246*814	DETR s/projet réhabilitation éclairage public quartier des Etangs	54 000,00	0,00	54 000,00
		56 000,00	0,00	56 000,00
	opération n° 250 - divers travaux de bâtiments			
D21311-250*020	aménagement mairie / ancienne poste	3 768,00	28 205,00	31 973,00
D21318-250*020	remplact fosse septique de la maison forestière Ramelshausen	20 346,00	0,00	20 346,00
D21318-250*020	mise aux normes accessibilité handicapés progr.2018 (halle municip.+Dojo/	-728,00	18 939,00	18 211,00
D21318-250*110	consolidation charpentes des logements de gendarmerie autoroutière	0,00	7 540,00	7 540,00
D2184-250*020	acquis.mobilier p/mairie - salle de séances du conseil municipal	0,00	44 768,00	44 768,00
		23 386,00	99 452,00	122 838,00
R1328-250*020	subv.p/aménagt bureau de poste communal (mairie)	3 114,00	20 000,00	23 114,00
		3 114,00	20 000,00	23 114,00
	opération n° 292 - Ecoles:travaux,acquisition.mob. & mat.			
D2184-292*211	acquis.de jeux pour la ludothèque (école matern.Perrault)	500,00	0,00	500,00
D2184-292*211	acquis.de jeux d'extérieur (école matern.Perrault)	500,00	0,00	500,00
D2184-292*212	acquis.mobilier p/classe Ulis (école élémentaire)	1 500,00	0,00	1 500,00
D2188-292*211	acquis.de vélos (école maternelle Prévert)	500,00	0,00	500,00
		3 000,00	0,00	3 000,00

total Dépenses	1 128 630,62	165 704,53	1 294 335,15
total Recettes	1 274 335,15	20 000,00	1 294 335,15

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Reçu par le contrôle de légalité le 23 juillet 2020.

N° 064/2020 ◆ Fixation du montant du loyer et des charges de certains immeubles communaux – Délégation de pouvoir au Maire.
Le Conseil Municipal,
- Afin de simplifier la gestion administrative des locations d'immeubles communaux et d'alléger l'ordre du jour des points à traiter par l'assemblée communale lors de chaque changement de locataire,
- Vu la proposition de donner délégation de pouvoir au Maire aux fins de fixer le loyer ainsi que les éventuelles avances sur charges dans le cadre de la relocation des immeubles communaux à usage d'habitation, de garages, de bureaux, de stockage de bois,
- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 21 voix pour et 6 abstentions,
décide à la majorité absolue :
1) De donner délégation au Maire aux fins de fixer le loyer ainsi que les éventuelles avances sur charges dans le cadre de la relocation des immeubles communaux à usage d'habitation, de garages, de bureaux, de stockage de bois. Les logements et garages de l'ancienne gendarmerie sise 38b rue de Betschdorf, les bureaux et locaux de la maison « Thécla » sise 35, Grand'Rue ainsi que les locaux de « l'ancien moulin » sis 35, rue de la Montée sont concernés par cette délégation.
2) De charger le Maire de relouer les immeubles en question sur la base du dernier loyer acquitté par le précédent occupant, arrondi à la dizaine d'euros supérieure. Pour les éventuelles avances de charges qui seraient liées à l'occupation d'un immeuble communal, ce serait le dernier montant payé par l'occupant précédent qui serait pris en compte.
3) D'autoriser le Maire à rechercher un nouveau locataire dès qu'un immeuble communal se libèrerait et de l'autoriser à signer un nouveau bail ou convention d'occupation (selon le cas) basé sur les critères financiers susvisés au nom de la commune ainsi que de procéder à l'état des lieux d'entrée et de sortie.
4) D'autoriser le Maire à actualiser les indices utilisés pour la révision du loyer ou la redevance d'occupation de sorte à repartir sur une base actuelle au moment de la nouvelle occupation.
5) D'autoriser le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire, au nom de la Commune.
6) De charger le Maire d'informer le Conseil Municipal à chaque fois qu'un nouveau bail ou convention d'occupation aura été signé et ceci lors de la plus prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 065/2020 ◆ Demande de soutien financier de l'ACL Saint Joseph.
Le Conseil Municipal,
- Vu le courrier en date du 15 mai 2020 par lequel l'association Culture et Loisirs Saint Joseph sollicite une subvention exceptionnelle afin de lui permettre de faire face aux difficultés supplémentaires consécutives à la crise sanitaire pour le manoir de Fouchy,
- Considérant qu'aucun crédit n'a été prévu à cet effet au niveau du Budget Primitif 2020,
- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 21 voix contre l'attribution d'une subvention et 6 abstentions,
décide à la majorité absolue :
1) De ne pas donner suite à la demande de l'Association Culture et Loisirs Saint Joseph qui sollicite une subvention exceptionnelle pour le Beau Manoir de Fouchy.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 066/2020 ◆ Communication du compte-rendu d'activité de concession 2019 du Groupe Electricité de Strasbourg.
Le Maire présente au Conseil Municipal, qui en prend acte, le compte-rendu d'activité de concession 2019 du Groupe Electricité de Strasbourg. Celui-ci est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme « Zeendoc ».

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 067/2020 ◆ Divers.
Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la dernière séance, les marchés suivants ont été passés selon la procédure adaptée :

Date du marché	Entreprise retenue	Objet du marché	Montant du marché en € TTC
25/03/2020	AIRTECH SOLUTIONS - Wasselone	Remplacement des voutes du toit de la halle municipale	27 986,69 €
14/05/2020	ARTERE - Brumath	Mise en place d'une cuve de stockage des eaux usées à la maison forestière Ramelshausen	20 346,00 €
14/05/2020	ENVIR EAU SOL - ERSTEIN	Etude de compatibilité dans le cadre du changement d'usage de l'ancienne usine Vestra	16 055,04 €

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 21h10.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020 comporte les délibérations n° 058/2020 à 067/2020 :

N° 058/2020 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020.
N° 059/2020 ◆ Désignation des délégués et des suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2020.
N° 060/2020 ◆ Approbation du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe de la Forêt.
N° 061/2020 ◆ Attribution de subventions diverses.
N° 062/2020 ◆ Constitution de provisions pour risques.
N° 063/2020 ◆ Approbation du Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Commune.
N° 064/2020 ◆ Fixation du montant du loyer et des charges de certains immeubles communaux – Délégation de pouvoir au Maire.
N° 065/2020 ◆ Demande de soutien financier de l'ACL Saint Joseph.
N° 066/2020 ◆ Communication du compte-rendu d'activité de concession 2019 du Groupe Electricité de Strasbourg.
N° 067/2020 ◆ Divers.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆